



Coopérative d'Activités et d'Emploi

Outil de développement et de pérennisation
au service des créateurs d'activité sur le
département des Hautes-Alpes

Préambule

La présentation de cette initiative a pour origine la rencontre de cinq personnes d'horizons différents travaillant et vivant sur le territoire Haut Alpin, désireuses de mettre en œuvre des valeurs d'ouverture sociale et de solidarité.

Confiantes dans la capacité de développement économique qu'offre la diversité des Hautes Alpes, elles souhaitent s'engager dans une aventure solidaire, collective et responsable.

Constats

Plus encore que dans d'autres régions, la création d'activités et le maintien d'emplois pérennes s'avèrent difficile en zone de montagne.

Dans les Hautes-Alpes, le développement économique repose principalement sur le tourisme, activité saisonnière par nature, l'agriculture, l'artisanat et les services.

À partir de deux études publiées en 2006, l'état des lieux dressé par la Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes d'une part et le dossier intitulé « les services d'appui à la création d'entreprise sur le Massif Alpin ; analyse et recommandations » de l'Association des Espaces Ruraux Emploi Formation et des Points Publics Alpes Côte d'Azur d'autre part, nous avons relevé les diagnostics suivants spécifiques au département des Hautes -Alpes :

- Les activités sont contraintes par la saisonnalité de l'emploi et du marché
- Le temps partiel et la pluriactivité sont très répandus
- Le poids du travail non salarié est important
- La création de Très Petites Entreprises est majoritaire
- L'éloignement géographique des bassins d'activités génère l'isolement des travailleurs indépendants.
- 42 partenaires interviennent dans le champ de l'emploi avec une centralisation des services publics dans les chefs-lieux.

Si, en amont de la création d'activité, les besoins de conseil, orientation, accompagnement et formation semblent globalement couverts, les difficultés suivantes sont pointées :

- Difficulté du suivi des porteurs de projets dits « atypiques »
- Accompagnement traditionnel essentiellement individuel
- Constat récurrent sur le manque de suivi post-crédation et l'impression d'un abandon par les structures
- Peu d'échanges d'expériences entre les créateurs

Objectif

COODYSSÉE Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) propose aux créateurs d'activités et aux entrepreneurs individuels – en complémentarité avec les structures existantes – une aide à la création progressive et un accompagnement collectif pour pérenniser leur emploi.

Une coopérative d'activités et d'emploi est en effet :

- Un dispositif juridique, économique, social et humain pour les créateurs d'entreprise
- Un cadre salarial et coopératif sécurisant qui leur permet de prendre le temps de développer leur projet, de le viabiliser et de pérenniser l'emploi
- Un accompagnement collectif qui évite l'isolement et où les réussites individuelles font la réussite collective

Publics concernés

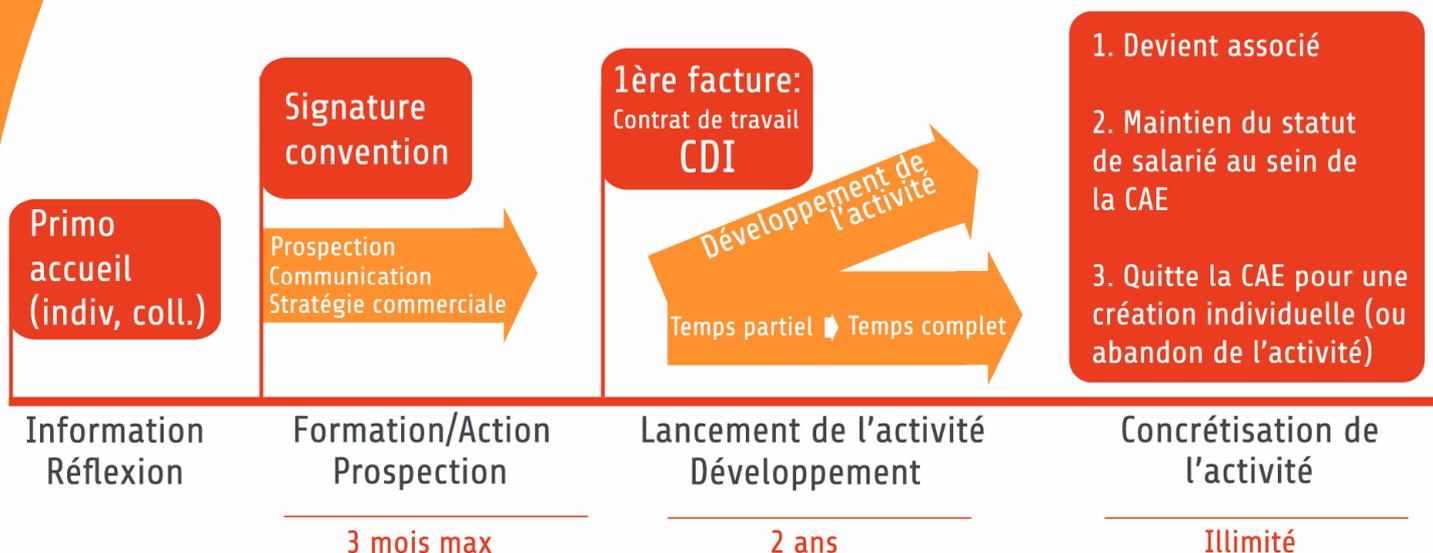
Coodyssée accueille les créateurs du département pour la mise en œuvre réelle, le lancement de leur activité.

- Coodyssée s'adresse à des personnes (demandeurs d'emploi, entrepreneurs indépendants, salariés à temps partiel, retraités...) porteurs de projet d'activité économique dont ils maîtrisent les aspects techniques et qui disposent d'un minimum d'autonomie quant à sa mise en œuvre.
- La coopérative permet au créateur de développer son activité, sans limitation de durée.

Coodyssée se situe en aval des missions des structures d'accompagnement au projet de création d'entreprise présentes sur le département.

L'entrepreneur salarié au sein de Coodyssée

Processus d'intégration de l'entrepreneur-salarié dans Coodyssée



Le parcours du porteur de projet va se décliner en 4 grandes étapes comprenant les objectifs opérationnels suivants :

Étape 1 : La phase d'accueil : Information réflexion

Cette phase s'articule au travers d'une information individuelle mais aussi des informations collectives que nous organisons sur l'ensemble du département. Les entrepreneurs sont accueillis dans les RSP (Relais de services publics), et lors d'informations collectives organisées par les structures d'accompagnement à la création d'activité.

Les personnes intéressées pourront faire acte de candidature et seront reçues par les associés de la coopérative.

Un ensemble de critères permettra de valider l'entrée du porteur de projet au sein de la coopérative.

Étape 2 : L'entrepreneur – accompagné : Formation/action Prospection

Dans le cadre d'une convention d'accompagnement signée par l'entrepreneur et Coodyssée, le créateur affine sa démarche, élabore son offre et sa communication.

Cette phase permet à l'entrepreneur naissant de rentrer dans sa phase de prospection active, de réaliser son premier chiffre d'affaires ; l'équipe de Coodyssée et les autres entrepreneurs lui venant en appui.

Coodyssée prend en charge la gestion comptable de son activité, s'occupe des questions fiscales et administratives, laissant alors toute son énergie au créateur pour se concentrer sur son cœur de métier et développer son offre.

Cette convention ne modifie pas son statut social et sera limitée à 3 mois.

Étape 3 : L'entrepreneur-salarié: Lancement de l'activité, développement.

Dès que le créateur génère son premier chiffre d'affaires, il signe un contrat de travail en CDI à temps partiel. Sa rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires qu'il réalise déduction faite de l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de l'activité et de la participation aux frais de la coopérative.

Coodyssée soutient la montée en puissance de l'activité de l'entrepreneur afin qu'il réalise ses objectifs. Elle assure le règlement des cotisations, effectue la facturation reverse la TVA, établit les fiches de paie...

Étape 4 : L'entrepreneur – associé

Dès lors que l'activité du créateur semble consolidée et lui assure une indépendance économique, il peut choisir de rester dans le cadre de la coopérative. Il s'engage alors à s'impliquer davantage dans la gestion de la CAE et à accompagner les nouveaux entrepreneurs. En devenant associé de la CAE, il participe à toutes les décisions selon le principe « une personne, une voix » et est rémunéré selon le principe établi des SCOP.

A chaque étape le créateur est libre de quitter la coopérative.

Coodyssée est une entreprise partagée. Elle favorise et défend l'entrepreneuriat collectif et coopératif à travers notamment :

La mutualisation des moyens de gestion : la coopérative assure la gestion administrative et comptable des entrepreneurs-salariés. Elle établit un compte de résultat analytique chaque mois pour chacun.

La mutualisation des compétences : lieu de rencontre de différents professionnels la CAE favorise l'entraide, les opportunités d'affaires, les synergies.

La mutualisation des démarches commerciales : l'effet réseau, que ce soit celui des entrepreneurs ou celui de la coopérative, favorise des démarches commerciales plus performantes et compétitives.

Adhésion à un réseau national

La coopérative d'activités et d'emploi est adhérente du réseau national « Coopérer pour entreprendre » Union d'Economie Sociale.



Dates à retenir

Octobre 2008

Création juridique de Coodyssée

Décembre 2008

Installation de Coodyssée à Chorges (avenue d'Embrun, 05230 Chorges)

Janvier 2009

Intégration des premiers entrepreneurs

Nos coordonnées

Site web :

www.coodyssee.fr

Tél:

04 92 48 53 05

Chantal TOURNEUX

06 76 49 58 10

Sylvie BEAUDOUIN

06 76 49 60 84

Joël PAQUEREAU

06 76 51 02 39

Bernard PAYS

06 60 23 94 61

ADRETS - Jean Horgues-Debat

06 85 42 18 60

Courriel : contact@coodyssee.fr



COODYSSÉE

Avenue d'Embrun
05230 CHORGES



COODYSSÉE

Coalisatiönpar

be
color

so.be.color@gmail.com